

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 juin 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 100 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Josiane FOINKINOS - Frédéric BOUSQUET représenté par Solange BIAGGI - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandra DALBIN représentée par Kheïra ZENAFI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Martine RENAUD - Jean-Claude DELAGE représenté par Nathalie FEDI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Bernard JACQUIER - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Vincent GOMEZ représenté par Garo HOVSEPIAN - Christian JAILLE représenté par Alain CHOPIN - Eric LE DISSES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Louisa HAMMOUCHE - Marie-Louise LOTA représentée par Daniel HERMANN - Bernard MARTY représenté par Marc POGGIALE - Florence MASSE représentée par Eric SCOTTO - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Isabelle SAVON - Gérard POLIZZI représenté par Lisette NARDUCCI - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Maxime TOMMASINI représenté par Michel AZOULAI - Claude VALLETTE représenté par Carine ROGER - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE - Patrick VILORIA représenté par Marie-Christine CALATAYUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Jean ROATTA - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 001-326/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association APAGE - Approbation d'une convention

DPEATSV 18/16443/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

Le Parc d'Activités de Gémenos a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de La Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer).

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos APAGE, régie par la loi de 1865, a été créée en même temps que le Parc d'Activités dont le périmètre est de 80 hectares. Tous les propriétaires sont adhérents mais les cotisants volontaires, représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre, sont également admis. L'association regroupe, en 2017, 143 adhérents.

Aujourd'hui, le Parc d'Activités de Gémenos c'est :

- quelques 275 entreprises de tailles et activités très diversifiées,
- plus de 4 000 emplois.

L'Association a pour rôle de :

- Défendre les intérêts des propriétaires,
- Mutualiser les actions vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- Représenter les adhérents auprès des compétences territoriales,
- Communiquer, animer et promouvoir le Parc d'Activités,
- Assurer la bonne gestion du territoire du Parc d'Activités,
- Mettre en œuvre tout projet d'intérêt commun (exemple : mise en œuvre du tri sélectif des déchets).

Les actions menées par l'association

- Permettre aux entreprises d'avoir les moyens humains de se développer et de pérenniser leurs activités.
- Recenser et mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois sur le territoire.
- Mettre en place des actions permettant la rencontre entre les offreurs et les demandeurs d'emplois.
- Renforcer les aides au développement des entreprises sur les thèmes suivants :
 - o L'emploi
 - o Mobilités (Plan de déplacement Inter Entreprises)
 - o La gestion collective des déchets
 - o La sécurité
 - o La signalétique

Action 2018 :

Faciliter la mise en adéquation des besoins des entreprises et les offres des demandeurs d'emplois.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Le budget prévisionnel 2018, qui s'élève à 97 750 euros, est en hausse par rapport à l'année précédente (budget prévisionnel 2017 : 88 300 euros).

L'association a sollicité la Métropole pour une subvention à hauteur de 11.000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2018, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'association APAGE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- que conformément à la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence axé sur les économies productives et de la connaissance, le soutien aux associations d'entreprises du territoire représente un enjeu majeur pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10.000 euros au titre de l'année 2018 à l'association Apage.

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Apage.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » Fonction 61 - Sous Politique B320.

Adoptée

Monsieur Dominique TIAN ne prend pas part au vote

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 26 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2018